



BLAVOZY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
mairie sous la présidence de Franck PAILLON, maire,
suivant convocation transmise le lundi 5 octobre 2026
par voie dématérialisée.

En présence de : PAILLON Franck, BEGON Michel, PRADINES Laetitia, GAGNE Sébastien, SEUX Roland, GIRARD Christian, AUDRAS Gilles, PREYNAT Sophie, TORE Anne-Marie, GAGNE Valérie, MICHEL Nathalie, REYMOND Nicolas, MAURIN Stéphane, MIRMAND Violaine, PASTRE Nicolas

Excusé ayant donné procuration : SAGNARD Myriam à AUDRAS Gilles, VALETTE Maribel à MICHEL Nathalie, MORELL Rachel à TORE Anne-Marie, LHOSTE Alexis à REYMOND Nicolas

Secrétaire de séance : MIRMAND Violaine

2026-095 - ACTUALISATION DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT "LES
RIVES DE LA SUMÈNE"

Actualisation du prix de vente des terrains – Lotissement « Les Rives de la Sumène »

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du **6 novembre 2023**, le Conseil municipal a fixé les tarifs de vente des terrains du lotissement communal « Les Rives de la Sumène ».

Les tarifs alors retenus étaient les suivants :

- **90 € TTC par m²** pour la partie constructible ;
- **75 € par m²** pour la partie non constructible.

Afin de tenir compte de la configuration des lots restant à commercialiser et de faciliter leur vente, il est proposé de maintenir le prix de la partie constructible à **90 € TTC par m²** et de ramener le prix de la partie non constructible à **30 € par m²**.

Cette actualisation concerne les lots n°1, 2, 3 et 5 restant à vendre. Le lot n°4 a déjà été vendu selon les tarifs précédemment fixés.

Les nouveaux prix proposés sont les suivants :

Lot	Surface constructible	Surface non constructible	Prix total TTC proposé
Lot n°1	674 m ²	171 m ²	65 790 €
Lot n°2	646 m ²	203 m ²	64 230 €
Lot n°3	518 m ²	226 m ²	53 400 €
Lot n°5	632 m ²	292 m ²	65 640 €

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du **6 novembre 2023** fixant les prix de vente des terrains du lotissement communal « Les Rives de la Sumène » ;

VU l'avis de la **commission Finances réunie le 5 octobre 2026** ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le prix de vente de la partie non constructible des lots restant à commercialiser ;

CONSIDÉRANT que cette actualisation vise à tenir compte de la configuration des terrains et à favoriser leur commercialisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- **DE MAINTENIR** le prix de vente de la partie constructible des lots n°1, 2, 3 et 5 du lotissement « Les Rives de la Sumène » à **90 € TTC par m²** ;
- **DE FIXER** le prix de vente de la partie non constructible de ces mêmes lots à **30 € par m²** ;
- **D'APPROUVER** en conséquence les prix de vente suivants :
 - lot n°1 : **65 790 € TTC** ;
 - lot n°2 : **64 230 € TTC** ;
 - lot n°3 : **53 400 € TTC** ;
 - lot n°5 : **65 640 € TTC** ;
- **DE PRÉCISER** que le lot n°4, déjà vendu, n'est pas concerné par la présente actualisation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager et signer tout acte, document ou formalité nécessaire à la commercialisation et à la vente des lots concernés.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2026

La présidence de séance,
Franck PAILLON, maire



Le secrétariat de séance,
Violaine MIRMAND, Conseillère municipale

